

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 676

7 mars 2016

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| Akeance Group | 32406 | Crèche Pomme d'Amour | 32411 |
| Arcan Networks SA | 32448 | Cross Seed Ventures | 32411 |
| Argor International S.A. | 32448 | DB Funds | 32402 |
| Artic Transport S.A. | 32448 | DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A. | 32403 |
| Artic Transport S.A. | 32448 | EPP Noisy Le Grand 2012 (Lux) S.à r.l. | 32413 |
| Artic Transport S.A. | 32448 | Everest Investments S.A., SPF | 32410 |
| Bankhaus Neelmeyer Rentenstrategie | 32406 | Gestion & Management (SPF) S.A. | 32446 |
| Bankhaus Neelmeyer Rentenstrategie | 32406 | GIM UK Loans S.A. | 32414 |
| Batiglobal S.à r.l. | 32409 | ICG Financing (Luxembourg) S.à r.l. | 32424 |
| Beltelecom s.à r.l. | 32412 | Ikra Sicav | 32404 |
| Bepinoja S.A. | 32412 | Intesa Sanpaolo Bank Luxembourg | 32404 |
| Bio Keimling S.à.r.l. | 32413 | Isometall Distribution S.A. | 32413 |
| BREDS Europe 1 NQ S.à r.l. | 32447 | L. C Promotions S.à.r.l. | 32409 |
| CaCh | 32411 | Liberty Property Trust Lux S.à r.l. | 32409 |
| Calliope S.A. | 32412 | LOG Investment | 32406 |
| Canterbury Square Holdings S.à r.l. | 32410 | Monsigny Development S.A. | 32402 |
| CAP-International S.A. | 32412 | Nerthus Invest S.A. | 32403 |
| Captiva Nexis S.à r.l. | 32447 | Olympia Lux | 32408 |
| Catering Solutions S.à r.l. | 32411 | PEP Luxco VII S.à r.l. | 32434 |
| Cintract S.à r.l. | 32413 | Promofi | 32443 |
| COFILEM | 32411 | Riviera Property S.A. | 32402 |
| COFILEM | 32412 | SC Holdings Europe S.à r.l. | 32444 |
| Commercial Real Estate Loans SCA | 32447 | Secoya Private Equity Investments SCA-SI- CAR | 32405 |
| Convenitrade - Comércio Internacional e Ser- vicos S.à r.l. | 32413 | The Future Spf S.A. | 32407 |
| Cork International S.A. | 32410 | WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l. | 32447 |
| Crèche Enchantée S.à r.l. | 32410 | | |
| Crèche Les Petits Curieux | 32410 | | |

DB Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 178.481.

The Board of Directors herewith invites you on the 14th of April 2016 at 10.00 a.m. to the
EXTRAORDINARY GENERAL MEETING
of Shareholders with the following

Agenda:

1. Decision to dissolve the Fund and to put it into voluntary liquidation.
2. Approval of the board decision to suspend the issue of shares as of 18 January 2016 and not to suspend the redemption of shares until the end of the liquidation of the Fund.
3. Decision to appoint Oppenheim Asset Management Services S.à r.l., represented by Mr. Sascha Steinhardt, with business address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, as liquidator of the Fund.
4. Approval of the decision to accrue the cost of liquidation of the Fund while an equal treatment of all shareholders of the Fund will be ensured.
5. Miscellaneous.

The extraordinary general meeting of shareholders on the 1st of March 2016 with the same agenda was not regularly constituted and could not deliberate on the agenda. This re-convened extraordinary general meeting shall therefore validly deliberate, whatever portion of the capital may be represented, with a majority of two thirds of the votes cast.

Please return written evidence of the share deposit and a proxy duly dated and signed at least one (1) day before the Extraordinary General Meeting of Shareholders to the Fund to Oppenheim Asset Management Services S.à.r.l., attention Dr. Sabine Ebert, at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by post, and in advance by fax at 00352.22.15.22.9493 or by E-Mail at d_FundSetUpOPAM@oppenheim.lu. Proxy forms can be obtained from the Fund.

Luxembourg, in March 2016

By order of the Board of Directors

Référence de publication: 2016074484/755/29.

Monsigny Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 143.364.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le lundi *14 mars 2016* à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Désignation du nouveau siège social ;
2. Nomination d'un nouveau conseil d'administration;
3. Nomination d'un commissaire aux comptes ;
4. Divers.

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2016069079/8473/15.

Riviera Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 52.218.

A la demande d'un actionnaire, tous les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au futur siège social de la Société, savoir L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau, en date du *15 mars 2015* à 14.00 heures, ayant pour

Ordre du jour:

1. Fixation du siège social à L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.
2. Acceptation de la démission de l'administrateur unique.
3. Constat que le mandat du commissaire aux comptes a expiré.

4. Nomination de trois (3) nouveaux administrateurs et d'un nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six (6) ans à élire sur proposition des actionnaires prenant part à ladite Assemblée.
5. Refonte complète des statuts, afin de les adapter aux dispositions légales en vigueur. (les nouveaux statuts ainsi que le projet d'acte sont disponible au futur siège social de la Société)
6. Divers.

L'Assemblée Générale Extraordinaire pourra délibérer et voter sur l'ordre du jour, sous réserve que les conditions de l'article 67-1 (2) de la loi sur les sociétés soient remplies.

Si un actionnaire voudrait se faire représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire, ce dernier peut prendre contact avec l'étude de Me Roy REDING par téléphone au +352 26 92 72-1 ou par courriel : roy.reding@reding.lu, pour convenir des modalités d'un mandat de représentation.

*Pour la Société
un mandataire.*

Référence de publication: 2016070195/26.

DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 118.164.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra au siège social à Luxembourg le mardi *15 mars 2016* à 14.00 heures et qui aura pour ordre du jour :

Ordre du jour:

1. Rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et du Réviseur d'Entreprises relatifs à l'exercice social clos au 31 décembre 2015.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à accorder à la gérance, aux membres du conseil de surveillance ainsi qu'au réviseur d'entreprises pour l'exercice de leur mandat respectif.
5. Renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance.
6. Renouvellement du mandat confié au Réviseur d'Entreprises Agréé.
7. Programme de motivation des salariés et mandataires sociaux du groupe.
8. Divers.

Le gérant commandité

Référence de publication: 2016068469/22.

Nerthus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.740.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le *16 mars 2016* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016071342/534/16.

Intesa Sanpaolo Bank Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.859.

—
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège de la société, 19-21, Boulevard du Prince Henri à Luxembourg, le lundi 14 mars 2016 à 11,30 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Rapport des Réviseurs d'entreprises
3. Approbation des états financiers au 31 décembre 2015
4. Distribution du résultat de l'exercice 2015
5. Décharge à donner aux administrateurs
6. Nomination des Administrateurs et Membres de Comités
7. Rémunération des administrateurs
8. Divers.

Les actionnaires ne pouvant prendre part personnellement à l'Assemblée Générale Ordinaire peuvent s'y faire représenter par procuration.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016068470/755/21.

Ikra Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.690.

—
The shareholders of IKRA SICAV are hereby informed that the extraordinary general meeting of shareholders of the Company was held before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 February 2016 at the registered office of the Company, with the agenda as set out below (the "First EGM"). The quorum required by article 67-1 (2) of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended was not reached. The shareholders of the Company are invited to attend the second

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company that will take place at its registered office on 23 March 2016 at 2.30 p.m. (Luxembourg time) with the following agenda (the "Second Extraordinary General Meeting"):

Agenda:

1. Complete restatement of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to (i) change the name of the Company to "AGENDA SICAV" and (ii) delete any reference to bearer shares in the Articles.
2. Miscellaneous

The proposed restatement of the articles of incorporation of the Company is available at the registered office of the Company.

At the Second Extraordinary General Meeting, each share entitles to one vote. The majority at the Second Extraordinary General Meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) five days prior to the Second Extraordinary General Meeting (referred to as "Record Date"). The rights of the shareholders to attend the Second Extraordinary General Meeting and to exercise the voting right attached to their shares are determined in accordance with the shares held at the Record Date. Shareholders are advised that no quorum is required for the Second Extraordinary General Meeting to validly deliberate and vote upon items of its agenda and that resolutions to be adopted at the Second Extraordinary General Meeting require a two-thirds majority of the votes validly cast, abstentions, invalid or blank votes not being taken into account.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented by the chairman of the Second Extraordinary General Meeting, please return a proxy (a standard proxy form is attached to this notice), dated and signed by fax and/or mail and/or e-mail at the latest five days prior to the Second Extraordinary General Meeting (i.e. 18 March 2016) to the attention of the company secretary at UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, fax number +352 441010 6248 (e-mail: sh-ubsfsl-corporate-secretary@ubs.com).

Upon receipt of the proxy, the shares will be blocked until the day after the Second Extraordinary General Meeting. Any valid proxy which was returned for attendance at the First EGM will remain valid for the Second Extraordinary General Meeting and the shares will be blocked in the same way, provided that the conditions for the validity of the proxy are still met at the Record Date. A valid new proxy returned on time for the Second Extraordinary General Meeting shall be deemed to constitute a revocation of any proxy returned with respect to the First EGM.

Shareholders, or their representatives, wishing to participate in the General Meeting in person are requested to notify the Company of their attendance at least five days prior to the General Meeting.

The proxy form will only be valid if it includes the shareholder's and his/her/its legal representative's first name, surname and number of shares held at the Record Date and official address and signature as well as voting instructions and is received in due time. Incomplete or erroneous proxy forms or proxy forms, which do not comply with the formalities described therein, will not be taken into account.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2016068474/755/45.

Secoya Private Equity Investments SCA-SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.966.

The shareholders of the Company (the Shareholders) are hereby informed that at the first extraordinary general meeting of the Shareholders, which was held at the registered office of the Company before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 February 2016 at 10:30 p.m. (Luxembourg time) (the First General Meeting), 37,859 shares and 1 GP Share (as defined in the articles of incorporation of the Company) of the 125,310 outstanding shares of the Company without par value were represented and the quorum required by article 67-1 (2) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law) was thus not reached.

Therefore, the Shareholders are hereby convened to a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the Second General Meeting) that will be held on *23 March 2016* at 2 pm at the registered office of the Company. The Second General Meeting will vote on the following agenda:

Agenda

Amendment of article 6.13 of the articles of incorporation of the Company (the Articles) so as to read as follows:

"6.13 All shares issued by the Company may be redeemed by the Company at the request of the shareholders or at the initiative of the Company in accordance with, and subject to, article 8 of these Articles and the provisions of the Memorandum. The General Partner may also, from time to time, proceed to a Share split or consolidate Shares of investors whenever such Share split or consolidation is in the best interest of the investors in the relevant Compartment and Class, provided that:

- (a) such Share split or consolidation is made on a pro-rata basis among the holders of the Shares of the relevant Class and/or Compartment;
- (b) such Share split or consolidation does not adversely affect the rights of the Shareholders in the relevant Class and/or Compartment; and
- (c) the General Partner will notify the investors in the relevant Compartment of the Share split or consolidation promptly after such split or consolidation and, in such notification, will (i) explain the rationale for such Share split or consolidation and (ii) inform each affected Shareholder of the number of Shares such Shareholder holds after such split or consolidation."

(1) Decision that, in accordance with article 3(1), paragraph 2 of the Luxembourg act of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital, as amended (the 2004 Act), the Articles be drawn up in English language only, without being followed by a translation into an official language of the Grand Duchy of Luxembourg.

Please note that no quorum is required for the Second General Meeting to validly deliberate and vote upon items of its agenda and that resolutions to be adopted at the Second General Meeting require a two-thirds majority of the votes validly cast.

NOTES

(1) At the Second General Meeting, each existing share entitles to one vote.

If you cannot attend the Second General Meeting and if you want to be represented, please return the power of attorney attached hereto as Appendix 1 (the Power of Attorney), dated and signed, by email or telefax at least three (3) business days in advance of the Second General Meeting to Mr Julien Erbrech (julien.erbrech@ggp.bnpparibas.com, fax +352 4242 8137).

(2) Shareholders are informed that any completed power of attorney that has been returned for attendance at the First General Meeting held on 16 February 2016 (even, for the avoidance of doubt, after the deadline set forth for return of the same in respect of the First General Meeting) will remain valid for the Second General Meeting with the same agenda as the First General Meeting, provided that the Shareholders having submitted their power of attorney in respect of the First General Meeting have not notified the Company in writing of the revocation of their power of attorney in respect of the First General Meeting, at the time on which the deadline for posting of power of attorney in respect of the Second General Meeting expires (it being understood that a completed Power of Attorney returned on time for the Second General Meeting

shall be deemed to constitute a revocation of any power of attorney returned with respect to the First General Meeting) and that the relevant power of attorney shall be valid only for the (remaining) number of shares that each of the relevant Shareholder holds at 4.00 p.m. on the date which is three (3) business days prior to the Second General Meeting.

Should you have any question regarding the above, please do not hesitate to contact us.

Secoya Private Equity Investments General Partner S.à r.l.
as General Partner of Secoya Private Equity Investments SCA-SICAR

Référence de publication: 2016067750/755/56.

Bankhaus Neelmeyer Rentenstrategie, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Bankhaus Neelmeyer Rentenstrategie modifié au 22. février 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, janvier 2015
HANSAINVEST LUX S.A.
Signature

Référence de publication: 2016008323/11.

(160007830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Bankhaus Neelmeyer Rentenstrategie, Fonds Commun de Placement.

RECTIFICATIF

Rectificatif du règlement de gestion de Bankhaus Neelmeyer Rentenstrategie du 22. février 2016, déposé le 14. janvier 2016, N° L160007830 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, février 2016
HANSAINVEST LUX S.A.
Signature

Référence de publication: 2016061621/12.

(160022447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Akeance Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 173.523.

Le bilan au 30 juin 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059316/10.

(160019689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

LOG Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 199.478.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 1422 du 27 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS
Notaire

Référence de publication: 2015208986/12.

(150235048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

The Future Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 184.933.

L'an deux mille quinze, le trois décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial dénommée "The Future Spf S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1185 du 9 mai 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés par la suite.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184 933.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, prénommée.

Madame le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision sur la dissolution et la mise en liquidation de la Société;
- 2) Décharge aux organes de la société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 4) Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les administrateurs et par les commissaires aux comptes de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait tenter à l'égard des administrateurs ou des commissaires aux comptes de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur la société anonyme «C.G. Consulting», ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102 188 (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation. Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300.-) sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias, G. Schwachtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 décembre 2015. 2LAC/2015/28442. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208566/71.

(150233451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Olympia Lux, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.352.

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of OLYMPIA LUX, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital and as a specialised investment fund, with its registered office in L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 19, 2010, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1020 of May 15, 2010. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on May 19, 2015.

The Meeting was opened under the chairmanship of Mrs Gwendoline Boone, bank employee, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Flore Sendegeya, bank employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Emmanuel Gilson de Rouvreux, bank employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That all the shares are registered shares, the present meeting has been convened by notices sent by registered mail to all the shareholders on February 5, 2016.

II. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company from 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange to 60 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Amendment of the first paragraph of Article 4 of the articles of incorporation in order to reflect the change of the registered office. The first paragraph to be reworded as follows:

"The Company's registered office is located in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. (...)"

3. Ratification of the co-optation of Mr Nicolas Gilbert as new director of the Company, with effect from 10 December 2015, replacing Mr Karim Bejelloun, for a term to end at the next annual general meeting to be held in 2016.

III. That the names of the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and the notary will remain annexed to the present deed to be registered therewith with the registration authorities;

IV. - It appears from the attendance list, that out of 1,172,917.6 shares in circulation, 1,147,963.68 shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and may deliberate on all the items of agenda.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions:

First Resolution:

The meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange to 60 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Second Resolution:

The meeting resolves to amend the first paragraph of Article 4 of the articles of incorporation in order to reflect the change of the registered office. The first paragraph to be reworded as follows:

“The Company’s registered office is located in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. (...)”

Third Resolution:

The meeting decides to ratify the co-optation of Mr Nicolas Gilbert, born in Antibes, on 3 March 1968, residing in 21-25 Rue Balzac, F-75008 Paris as new director of the Company, with effect from 10 December 2015, replacing Mr Karim Bejelloun, for a term to end at the next annual general meeting to be held in 2016.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: G. BOONE, F. SENDEGEYA, E. GILSON DE ROUVREUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 23 février 2016. Relation: 1LAC/2016/5817. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016072991/62.

(160037191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Batiglobal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7213 Béréldange, 21, Am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 103.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059429/10.

(160020360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

L. C Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4155 Esch-sur-Alzette, 39, rue Léon Jouhaux.

R.C.S. Luxembourg B 132.554.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059775/10.

(160019815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Liberty Property Trust Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 130.041.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059790/10.

(160020267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Canterbury Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.735.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Canterbury Square Holdings S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016059482/12.

(160019831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Everest Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 182.779.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/02/2016.

EVEREST INVESTMENTS S.A., SPF

Un mandataire

Référence de publication: 2016059610/12.

(160020636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Cork International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 136.839.

Les comptes annuels au 9 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059471/10.

(160019758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Crèche Enchantée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4757 Pétange, 33, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 152.200.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059472/10.

(160019799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Crèche Les Petits Curieux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4995 Schouweiler, 3, rue de la Colline.

R.C.S. Luxembourg B 157.910.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059473/10.

(160019800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

COFILEM, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 170.934.

La Société a été constituée par acte notarié en date du 10 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2313 du 18 septembre 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFILEM S.à.r.l.
Signature

Référence de publication: 2016059509/14.

(160019750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Catering Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 45, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 103.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059465/10.

(160020752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

CaCh, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 8, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 56.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059466/10.

(160020595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Crèche Pomme d'Amour, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 2, rue Nei Wiss.
R.C.S. Luxembourg B 176.195.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059474/10.

(160019802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Cross Seed Ventures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8249 Mamer, 67, rue Mameranus.
R.C.S. Luxembourg B 171.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016059478/10.

(160020073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

COFILEM, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 170.934.

La Société 11 été constituée par acte notarié en date du 10 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2313 du 18 septembre 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFILEM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016059511/14.

(160019781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Calliope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 60.993.

Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059480/10.

(160020049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

CAP-International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 177.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 1^{er} février 2016.

Référence de publication: 2016059483/10.

(160020212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Beltelecom s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 169.166.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 1^{er} février 2016.

Kaiser Alain.

Référence de publication: 2016059436/10.

(160020486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Bepinoja S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 100.625.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059437/10.

(160019763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Cintract S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grande Rue.
R.C.S. Luxembourg B 130.079.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/02/2016.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2016059503/12.

(160020342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Convenitrade - Comércio Internacional e Servicos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 170.848.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2016059523/12.

(160019674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

EPP Noisy Le Grand 2012 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 107.088.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059596/10.

(160019762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Bio Keimling S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 16, rue Kummert.
R.C.S. Luxembourg B 98.285.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059446/10.

(160020187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Isometall Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 91, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 95.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 1^{er} février 2016.

Référence de publication: 2016059741/10.

(160020214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

GIM UK Loans S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 202.528.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Palaos S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 192064,

here represented by Mrs Stefanie Kreuzer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of “GIM UK Loans S.A.” (the “Company”) which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (the “Securitisation Law”) and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the “Companies Law”) as well as by these articles of association.

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the sole shareholder, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also, to the extent permitted by law and these articles of association, transfer or dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities (valeurs mobilières) by itself or by another securitisation entity, the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company. The Company will not be able to issue securities to the public on a continuous basis. Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular issue any notes, bonds, certificates, warrants, and generally securities and financial instruments howsoever described the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company.

3.2 The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may, within the limits of the Securitisation Law, and in favor of its creditors only, grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

3.3 In the context of its securitisation activities, the Company may, on an exceptional and limited basis, incur indebtedness for borrowed money, including through leverage facilities or other credit arrangement with one or more banks or other lenders within the limits of the Securitisation Law.

3.4 The Company may perform all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, provided that the Company shall only perform activities permissible under the ECB Regulation concerning statistics on the assets and liabilities of financial vehicle corporations engaged in securitisation transactions (ECB/2013/40). The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg. As from 1 January 2016, the Company's registered office will be established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and transfer of shares**Art. 5. Share capital.**

5.1. The Company's issued share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the sole shareholder, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the sole shareholder, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one shareholder only.

6.3 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.4 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.5 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.6 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Debt securities. The Company may issue debt securities under registered, bearer or dematerialised form. Debt securities issued in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Art. 8. Register of shares.

8.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by the sole shareholder. This register of shares will in particular contain the name of the sole shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

8.2 The sole shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of the sole shareholder received by it.

Art. 9. Ownership and transfer of shares.

9.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of the sole shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members, as the case may be, upon request and at the expense of the sole shareholder.

9.2 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law and the present articles of association.

9.3 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

9.4 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. Sole shareholder**Art. 10. Powers of the sole shareholder.**

10.1 The sole shareholder shall exercise the powers attributed by law to the general meeting of shareholders.

10.2 The sole shareholder is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 11. Resolutions of the sole shareholder.

11.1 The sole shareholder shall draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

11.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members.

11.3 Resolutions of the sole shareholder dealing with the annual accounts of the Company for the preceding financial year shall be taken on the first Friday of June at 2 p.m. CET. If such day is a legal holiday, the sole shareholder shall adopt such resolutions on the following business day.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the sole shareholder.

D. Management**Art. 13. Powers of the board of directors.**

13.1 The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, where the Company has been incorporated by a single shareholder or where it appears at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of shareholders following the increase of the number of shareholders. In such case, to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

13.2 The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the Company's purpose and the provisions of the Securitisation Law and the Companies Law. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by these articles of association to the sole shareholder, fall within the competence of the board of directors.

13.3 The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

13.4 In accordance with article 60 of the Companies Law, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, the sole shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

13.5 The Company may enter with any Luxembourg or foreign entity or individuals into management or advisory agreements according to which such entity or individuals or any other entity or individuals previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose, and according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the board of directors of the Company, manage the Company's assets. The management or advisory agreements shall contain the rules governing the amendment or expiration of such agreements which are otherwise concluded for an unlimited period.

13.6 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 14. Election of the chairman and the secretary of the Board of Directors. The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs not be the sole shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 15. Election and removal of directors and term of the office.

15.1 Directors shall be elected by the sole shareholder, which shall determine their remuneration and term of the office.

15.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

15.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the sole shareholder.

15.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 16. Vacancy in the office of a director.

16.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next annual resolutions of the sole shareholder, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

16.2 If the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the sole shareholder or, on a temporary basis, by the remaining board members until the sole shareholder resolves on the permanent appointment.

Art. 17. Convening meetings of the board of directors.

17.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of directors.

18.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the sole shareholder prior to taking any resolution on any other item.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of directors.

19.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman of the meeting shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman of the meeting and any other member of the board of directors, as the case may be.

19.2 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated by the board of directors, acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation. In case of a sole director, the company will be bound by the signature of the sole director.

E. Supervision

Art. 21. Auditors. The accounting data related to the Company shall be examined by an independent auditor(s) (réviseur (s) d'entreprises agréé(s)) appointed by the board of directors and remunerated by the Company. The independent auditor (s) shall fulfil all duties provided for by the Companies Law and the Securitisation Law. The approved independent auditor (s) is/are appointed for a determined period amongst the auditors registered with the Luxembourg Institut des réviseurs d'entreprises (IRE).

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the directors shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. The sole shareholder may inspect such inventory and balance sheet at the Company's registered office.

23.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in Article 5 (Share Capital) or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5.

23.3 The remainder of the annual net profits shall be distributed in accordance with applicable law and any agreement entered into by and between the Company and the Company's investors.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the sole shareholder resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the sole shareholder.

H. Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2016.

2) the first resolutions of the sole shareholder shall be taken in 2017.

Subscription and payment

Palaos S.à r.l., aforementioned, represented as state above, declares to subscribe, all the thirty-one thousand (31,000) shares representing the share capital of the Company.

All the shares are entirely paid-up in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at EUR 3,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of directors is fixed at one (1).

2. The following person is appointed as sole director of the Company:

Mrs. Ann Maria Vanden Abeele, born on 1 August 1961 in Wervik, Belgium, with professional address at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The term of the office of the sole director shall end on the date when the sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2020 or at any time prior to such date as sole shareholder may determine.

4. The address of the Company's registered office is set at c/o BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 33, Rue de Gasperich L- 5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuf décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Palaos S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 192064,

ici dûment représentée par Madame Stefanie Kreuzer, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer avec les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme Sociale. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «GIM UK Loans S.A.» (la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi sur les Sociétés») ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'actionnaire unique, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, relatifs à la détention des avoirs, qu'ils soient mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, ainsi que les obligations assumées par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités de tiers, en une ou plusieurs opérations ou sur une base continue. La Société pourra assumer ces risques en acquérant les avoirs garantissant les obligations ou en s'engageant de toute autre manière. Elle peut aussi, dans la mesure permise par la loi et les présents statuts, transférer ou disposer des créances et d'autres actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou sur une base continue. L'acquisition ou la prise de risques par la Société sera financée par l'émission de valeurs mobilières par elle-même ou par une autre entité de titrisation, la valeur ou le rendement de celle-ci dépendant des risques acquis ou assumés par la Société. La Société ne pourra pas émettre de valeurs mobilières en continu et au public. Sans préjudice de la généralité de ce qui précède, la Société peut émettre en particulier toute note, obligations, certificats, warrants, et généralement des titres et instruments financiers sous quelque dénomination qui soit, le retour ou valeur de laquelle devra dépendre les risques acquis ou assumés par la Société.

3.2 La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, céder et investir dans des prêts, des actions, des obligations, des notes, des avances, des actions, des bons de souscription et autres titres. La Société peut, dans les limites de la Loi sur la Titrisation, et en faveur de ses créanciers uniquement, octroyer des gages et autres garanties ou des sûretés de toute nature à Luxembourg ou des entités étrangères et conclure une activité de prêt de titres à titre accessoire.

3.3 Dans le cadre de ses activités de titrisation, la Société peut, sur une base exceptionnelle et limitée, contracter des dettes pour l'argent emprunté, y compris à travers les installations de levier ou autre accord de crédit avec une ou plusieurs banques ou autres prêteurs dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.4 La Société pourra exercer toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus, à condition que la Société exerce seulement des activités autorisées par le Règlement BCE relatif aux statistiques sur les

actifs et les passifs des véhicules de titrisation (BCE/2013/40). Les actifs de la Société pourront seulement être transférés conformément aux termes des valeurs mobilières émises pour financer l'acquisition de ces actifs.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. A partir du 1 janvier 2016, le siège social de la Société sera établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'actionnaire unique, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'actionnaire unique, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'actionnaire unique qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un actionnaire seulement.

6.3 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant l'actionnaire unique, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.4 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.5 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.6 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Titres de créance. La Société pourra émettre des titres de créance, sous forme nominative, au porteur, ou dématérialisées. Les titres émis sous forme nominative ne pourront être convertis au porteur ou échangés.

Art. 8. Registre des actions.

8.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par l'actionnaire unique de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de l'actionnaire unique, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 9.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

8.2 L'actionnaire unique notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire unique qu'elle a reçue.

Art. 9. Propriété et transfert d'actions.

9.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement de l'actionnaire unique dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs, selon le cas, sur requête et aux frais l'actionnaire unique.

9.2 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi et des présents statuts.

9.3 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, en vertu desquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

9.4 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Actionnaire unique

Art. 10. Pouvoirs de l'actionnaire unique.

10.1 L'actionnaire unique de la Société exercent les pouvoirs accordés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

10.2 L'actionnaire unique est investi des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 11. Résolutions de l'actionnaire unique.

11.1 L'actionnaire unique doit rédiger et signer les procès-verbaux faisant état de ses résolutions.

11.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs.

11.3 Les résolutions de l'actionnaire unique en charge des comptes annuels de la Société pour l'exercice financier précédent doivent être prises le premier vendredi de Juin à 14:00 CET. Si ce jour est un jour férié, l'actionnaire unique doit adopter ces résolutions le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une résolution de l'actionnaire unique.

D. Le conseil d'administration**Art 13. Pouvoirs du conseil d'administration.**

13.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration se composant de trois membres au moins, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société a été constituée par un actionnaire unique ou s'il apparaît à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires suite à l'augmentation du nombre d'actionnaires. Dans ce cas, dans la mesure applicable et où le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans ces statuts doit être interprétée comme une référence à l'"administrateur unique".

13.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet social de la Société et des dispositions de la Loi sur la Titrisation et de la Loi sur les Sociétés. Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'actionnaire unique sont de la compétence du conseil d'administration.

13.3 Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

13.4 Conformément à l'article 60 de la Loi sur les Sociétés, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

13.5 La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute entité luxembourgeoise ou étrangère ou tout individu selon lesquels l'entité ou individu ou toute autre entité ou individu ayant été préalablement approuvé(e) par elle fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet, et suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société, sur une base journalière et sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du conseil d'administration de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles gouvernant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée illimitée.

13.6 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 14. Election du président et du secrétaire du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui ne doit ni être l'actionnaire unique ni un membre du conseil d'administration.

Art. 15. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.

15.1 Les administrateurs seront élus par l'actionnaire unique, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

15.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

15.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'actionnaire unique.

15.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 16. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

16.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'aux prochaines résolutions de l'actionnaire unique, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

16.2 Si le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'actionnaire unique soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'aux prochaines résolutions de l'actionnaire unique, qui se prononcera sur la nomination permanente.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil d'administration.

17.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil d'administration.

18.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'actionnaire unique, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président de l'assemblée rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président de l'assemblée et l'un quelconque des membres du conseil d'administration.

19.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président ou par deux de ses administrateurs.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/

auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué par le conseil d'administration, agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Auditeurs. Les informations comptables liées à la Société seront examinées par un réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé par le conseil d'administration et rémunéré par la Société. Le(s) réviseur(s) d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation. Le Le(s) réviseur(s) d'entreprises est / sont nommés pour une période déterminée parmi les auditeurs enregistrés auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) de Luxembourg.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice financier. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les administrateurs dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actif et de passif de la Société. L'actionnaire unique peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social.

23.2 Sur le profit annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour allouer à la réserve légale et ce, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social, conformément à l'article 5 (Capital Social) ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 5.

23.3 Le surplus des profits annuels nets sera distribué conformément à la loi applicable et à tout accord signé entre la Société et les investisseurs de la Société.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation de la Société.

24.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'actionnaire unique qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué à l'actionnaire unique.

H. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
- 2) Les premières résolutions de l'actionnaire unique auront lieu en 2017.
- 3) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

Souscription et paiement

Palaos S.à r.l., susnommée, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions représentant le capital social de la Société.

Toutes les actions sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 3.000,-

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire constituant, représentant l'intégralité du capital de la Société, prend les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à un (1).
2. La personne suivante est nommée administrateur de la Société:

Madame Ann Maria Vanden Abeele, née le 1^{er} août 1961 à Wervik, Belgique, ayant son domicile professionnel au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange Grand-Duché de Luxembourg;

3. Le mandat de l'administrateur se termine à la date à laquelle l'actionnaire unique, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2020 ou à toute date antérieure déterminée par l'actionnaire unique.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au c/o BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 33, Rue de Gasperich L- 5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. KREUZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40630. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208911/565.

(150236045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

ICG Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 202.521.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of December.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Intermediate Capital Group Plc, a company existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Juxon House, 100 St Paul's Churchyard, London, EC4M 8BU, United Kingdom,

here represented by Mrs Anne-Sophie DAVREUX, private employee, residing professionally in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal on the November 26th, 2015.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a "société à responsabilité limitée" which it declares incorporated and organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by its articles of association (the "Articles"), which specify in articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to undertake any activities relating to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its

assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The company will have the denomination "ICG Financing (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholder(s).

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or, as the case may be, by the board of managers.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed share capital

The issued share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the "Shares").

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. Any available share premium amount shall be distributable. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

Subject to the Law, all Shares are redeemable shares.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed.

Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The shares may be stapled to convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the relevant convertible instruments.

Any shareholder who transfers one or more of his shares in the capital of the Company to a third party is obligated to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the relevant convertible instruments.

In case any shareholder holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obligated to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obligated to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the relevant convertible instruments.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company shall be managed by one or several managers. If several managers have been appointed they will constitute a board of managers. A manager need not be a shareholder.

The manager(s) will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are reeligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 – Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Except as otherwise provided for in these Articles, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, and all meetings shall be held in Luxembourg at the place indicated in the notice of such meeting. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers, but in his/her absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least three (3) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favour of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s). If at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting will have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he/she/it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him/her/it. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give its vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Monday of the month of September at 3.00pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of April and ends on the 31st of March of the following year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and taxes represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/her/its/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company.

Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net assets shall be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/her/its/their holding of Shares.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provision

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st day of March 2017.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

All the twenty thousand (20,000) Shares of the Company have been subscribed by Intermediate Capital Group Plc, aforementioned, and have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is now available to the Company; proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred seventy five Euro (1,275.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, Intermediate Capital Group Plc, aforementioned, acting in place of the general meeting of shareholder(s) and representing the entire subscribed share capital of the Company, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers, to divide them into classes A and B and to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

Class A Manager:

- Mr. Philip KELLER, private employee, born in London, United Kingdom, on 26 December 1965, with professional address at Juxon House, 100 St Paul's Churchyard, London, EC4M 8BU, United Kingdom;

Class B Managers:

- Mr. Ronan CARROLL, private employee, born in Dublin, Ireland, on 11 November 1971, with professional address at 6D route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Paul BROGAN, private employee, born in Dublin, Ireland, on 21 June 1981, with professional address at 6D route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Intermediate Capital Group Plc, une société existante sous la loi de Wales et d'Angleterre, ayant son siège social à Juxon House, 100 St Paul's Churchyard, Londres, EC4M 8BU, Royaume-Uni,

ici représentée par Madame Anne-Sophie DAVREUX, employée privée, résidant professionnellement à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 26 novembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle

pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra, d'une manière générale, accomplir toutes opérations et transactions qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "ICG Financing (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.

Art. 6. Capital social - prime d'émission - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune (les "Parts Sociales").

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs Parts Sociales en plus de la valeur nominale seront transférées. Toute prime d'émission disponible est distribuable. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société, des Parts Sociales des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à l'associé unique ou aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, signifiant que chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

Sous réserve de la Loi, toutes les Parts Sociales sont rachetables.

6.3 - Participation aux profits

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont indivisibles envers la Société, alors qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Les parts sociales peuvent être liées à des instruments convertibles le cas échéant conformément aux termes et conditions desdits instruments convertibles.

Tout associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales dans le capital de la Société à un tiers a l'obligation de transférer la même proportion de titres convertibles qu'il détient à la même tierce personne, le cas échéant, conformément aux termes et conditions desdits instruments convertibles.

Dans les cas où tout associé détenant des parts sociales cède une ou plusieurs parts sociales dans le capital de la Société par un remboursement, cet associé a l'obligation de céder la même proportion de titres convertibles émis en référence à ces parts sociales, le cas échéant, à la Société et cette dernière est dans l'obligation de rembourser lesdits instruments, le cas échéant conformément aux termes et conditions desdits instruments convertibles.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Un gérant n'est pas nécessairement associé.

Le/les gérant(s) sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 – Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Sauf autrement prévu dans les présents Statuts, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le/les gérant(s) aura/ auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Le conseil de gérance se réunit suivant convocation par le président ou de deux (2) gérants. Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg au lieu indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence le conseil de gérance pourra nommer un autre gérant comme président temporaire par vote de la majorité des gérants présents à la réunion.

La convocation pour toute réunion du conseil de gérance se fera sous forme écrite avec un préavis d'au moins trois (3) jours avant la réunion, sauf en cas d'urgence auquel cas la nature et la motivation de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. Les gérants pourront renoncer par écrit, télégramme, telex ou fax, ou tout autre moyen de communication similaire à la convocation. Une convocation ne sera pas nécessaire pour une réunion du conseil de gérance tenue à une date et à un lieu déterminé dans une résolution prise antérieurement par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B. Au cas où le nombre de votes en faveur et le nombre de votes contes est identique, le président du conseil de gérance disposera d'une voix prépondérante.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que des résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur des copies multiples et peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une réunion ainsi tenue qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le/les gérant(s) ne contracte(nt) en raison de ses/leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre sociétés ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une telle société ou entité. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou entité avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou entité, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le conseil de gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique, ou des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la notice de convocation à l'assemblée générale, dernier lundi du mois de

septembre à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devra se tenir le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger si, de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il/ils soit/soient associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dressent un inventaire (indiquant notamment toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du/des commissaire (s) constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et impôts, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique ou aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance avec le/les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le/les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance doit s'appuyer sur des comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'exercice social, augmenté des profits reportés à nouveau et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus et conformément à l'article 6.2.5. Le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le/les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision de l'associé unique ou adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges contre la Société et les dépens de la liquidation, l'actif net sera distribué à l'associé unique ou aux associés proportionnellement à leur détention de Parts Sociales.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, renvoi est fait aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2017.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Toutes les vingt mille (20.000) Parts Sociales ont été souscrites par Intermediate Capital Group Plc, préqualifiée, et ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que le montant de vingt mille dollars des États-Unis (USD 20.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société; la preuve a été expressément rapportée au notaire soussigné.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cent soixante euros (1.275,-EUR).

Résolutions de l'associée unique

L'associée unique Intermediate Capital Group Plc, préqualifiée, agissant à la place de l'assemblée générale des associés et représentant l'entiereté du capital social de la Société, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associée unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants, de créer des classes de gérants A et B et de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

Gérant de Classe A:

- Monsieur Philip KELLER, employé privé, né à Londres, Royaume-Unis, le 26 décembre 1965, ayant son adresse professionnelle au Juxon House, 100 St Paul's Churchyard, London, EC4M 8BU, Royaume-Unis;

Gérants de Classe B:

- Monsieur Ronan CARROLL, employé privé, né à Dublin, Irlande, le 11 novembre 1971, ayant son adresse professionnelle au 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Paul BROGAN, employé privé, né à Dublin, Irlande, le 21 juin 1981, ayant son adresse professionnelle au 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6D route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.-S. Davreux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38913. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208937/581.

(150235791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

PEP Luxco VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 202.522.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third day of the month of December.

There appeared:

- Providence Equity Partners VII-A L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, KY1-1104

Grand Cayman, Cayman Island and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership in the Cayman Islands under number MC-47863 and, acting through its general partner Providence Equity GP VII International L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-48094, acting in turn through its general partner Providence Equity Partners VII International Ltd, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-255111 and

- Providence VII Global Holdings L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Island and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership in the Cayman Islands under number MC-59825 and, acting through its general partner Providence Equity GP VII International L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-48094, acting in turn through its general partner Providence Equity Partners VII International Ltd, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-255111 (collectively referred to as the “Shareholders”),

represented by Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to two proxies dated 1st December 2015, which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company PEP Luxco VII S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “PEP Luxco VII S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities’ benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred shares (12,500) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been

delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2016.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the following shares:

| Subscribers | Number of shares | Subscription price (EUR) |
|--|---------------------|-----------------------------|
| Providence VII Global Holdings L.P., prenamed | 5,814 | EUR 5,814.- |
| Providence Equity Partners VIIA L.P., prenamed | 6,686 | EUR 6,686.- |
| Total | 12,500 | EUR 12,500.- |

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euro (€ 1,000.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The registered office of the Company is fixed at 11, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

- Mr George Richard COBLEIGH, manager, with professional address at 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, United States of America, born on 4 December 1962, in Connecticut, United States of America;

- Mr Michael Robert KIDD, manager, with professional address at 11, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, born on 16 April 1960, in Basingstoke, United Kingdom;

- Mr Sinisa KRNIC, manager, with professional address at 28, St George Street, London, W1S 2FA, United Kingdom, born on 10 January 1973 in Gijon, Spain; and

- Mr Claude LARBIÈRE, Finance Director, with professional address at 11, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, born on 24 October 1963 in Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Providence Equity Partners VII-A L.P., un limited partnership constitué en vertu des lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Ile Cayman et immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Cayman sous le numéro MC-47863 et, agissant à travers son general partner Providence Equity GP VII International L.P., un limited partnership constitué en vertu des lois des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-48094, agissant à son tour à travers son general partner Providence Equity Partners VII International Ltd, une société constituée en vertu des lois des Iles Cayman, et immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-255111 et

- Providence VII Global Holdings L.P., un limited partnership constitué en vertu des lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Ile Cayman et immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Cayman sous le numéro MC-59825 et, agissant à travers son general partner Providence Equity GP VII International L.P., un limited partnership constitué en vertu des lois des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-48094, agissant à son tour à travers son general partner Providence Equity Partners VII International Ltd, une société constituée en vertu des lois des Iles Cayman, et immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-255111 (ensemble désignés les «Associés»),

représentées par Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de deux procurations en date du 1^{er} décembre 2015, qui seront enregistrées ensemble avec le présent acte.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée PEP Luxco VII S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "PEP Luxco VII S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants quelconques, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

| Souscripteurs | Nombre de parts sociales | Prix de souscription (EUR) |
|--|--------------------------|----------------------------|
| Providence VII Global Holdings L.P., préqualifiée | 5.814 | EUR 5.814,- |
| Providence Equity Partners VII-A L.P., pré-qualifiée | 6.686 | EUR 6.686,- |
| Total | 12.500 | 12.500,- EUR |

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille euros (1.000,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 11, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
 - M. George Richard COBLEIGH, gérant, demeurant professionnellement au 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, Etats-Unis d'Amérique, né le 4 décembre 1962, dans le Connecticut, États-Unis d'Amérique;
 - M. Michael Robert KIDD, gérant, demeurant professionnellement au 11, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 16 avril 1960, à Basingstocke, Royaume-Uni;
 - M. Sinisa KRNIC, gérant, demeurant professionnellement au 28, St George Street, London, W1S 2FA, Royaume-Uni, né le 10 janvier 1973 à Gijon, Espagne; et
 - M. Claude LARBIERE, directeur financier, demeurant professionnellement au 11, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 24 octobre 1963 à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38856. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015209061/472.

(150235886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Promofi, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.750.

L'an deux mille quinze, le huit décembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROMOFI, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.750, constituée suivant acte notarié en date du 16 mars 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 447 du 19 juin 1998.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 4 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques DELEN, administrateur de sociétés, demeurant à B-2020 Antwerpen, Della Faillelaan, 62,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Alain RENARD, administrateur de sociétés demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain RENARD, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la société à concurrence de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) à EUR 1.700.000,- (un million sept cent mille euros) par l'annulation de 151.949 (cent cinquante et un mille neuf cents quarante-neuf) actions rachetées par la société en vertu des articles 49-2 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée. Le capital social est désormais fixé à EUR 1.700.000,- (un million sept cent mille euros) représenté par 861.043 (huit cent soixante-et-un mille quarante-trois) actions sans désignation de valeur nominale.

2. Modification de l'article 3.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social souscrit est fixé à EUR 1.700.000,- (un million sept cent mille euros) représenté par 861.043 (huit cent soixante-et-un mille quarante-trois) actions sans désignation de valeur nominale.»

3. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) à EUR 1.700.000,- (un million sept cent mille euros) par l'annulation de 151.949 (cent cinquante et un mille neuf cents quarante-neuf) actions rachetées par la société en vertu des articles 49-2 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent partout où il appartiendra et à l'annulation des actions rachetées.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la première résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 3.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social souscrit est fixé à EUR 1.700.000,- (un million sept cent mille euros) représenté par 861.043 (huit cent soixante-et-un mille quarante-trois) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à la somme de EUR 2.000,- (deux mille Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DELEN, A. RENARD et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 10 décembre 2015. 1LAC / 2015 / 39161. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208382/69.

(150234077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

SC Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 103.415.

L'an deux mille quinze,

le onze décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée») de «SC HOLDINGS EUROPE S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société»), constituée selon un acte notarié daté le 01 octobre 2004, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations en sous le numéro 1263 et page 60611 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-103 415. Les statuts de la Société ne furent modifiés depuis.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Francis N. HOOGEWERF, directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui a désigné Madame Angela HOOGEWERF, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, au poste de secrétaire.

L'Assemblée a élu Madame Anastasia MOLODTSOVA, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, au poste de scrutateur.

L'Assemblée ayant été valablement constituée, le président a déclaré et demandé au notaire d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des comptes annuels de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 octobre 2015.

2. Décision de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

4. Décision de donner décharge (quitus) aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats et activités.

5. Nomination d'un commissaire-vérificateur à la liquidation.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre de leurs parts sociales seront établis sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les associés, les détenteurs de procurations des associés représentés et par le bureau de cette Assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que ledit acte au fin de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, parafées «ne varietur» par les comparants resteront également annexées au présent acte.

(iv) Que la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente Assemblée et que tous les associés présents ou représentés déclarent qu'ils ont bien été notifié et ont eu connaissance de l'ordre du jour de la présente Assemblée, que des convocations n'ont pas été nécessaires.

(v) Que la présente assemblée, représentant la totalité du capital social d'un montant de vingt mille euros (20'000.- EUR) représenté par deux cents (200) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100.EUR) chacune, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver des comptes annuels de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 30 novembre 2015 (jusqu'à et excluant la liquidation) (l'Exercice Social).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, avec effet immédiat, de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer:

Monsieur Mr Francis N. HOOGEWERF, directeur de société, né à Minehead (Royaume-Uni), le 12 février 1941, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'associé unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide finalement de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de, et en rapport avec, l'Exercice Social.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer:

Monsieur Henri VANHERBERGHEN, ingénieur commercial et comptable agréé, né à Uccle (Belgique), le 15 mai 1941, demeurant au 78 rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles (Belgique),
aux fonctions de commissaire-vérificateur à la liquidation de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. N. HOOGEWERF, A. HOOGEWERF, A. MOLODTSOVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2015. Relai: EAC/2015/29877. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015208494/85.

(150234213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Gestion & Management (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.837.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Par-devant Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GESTION & MANAGEMENT (SPF) S.A.» avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 93.837, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 avril 2003, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 717 en date du 8 juillet 2003.

La société a un capital social de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Barbara CHOTIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon;

L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité des actions est représentée à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclarent expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société; ils se nomment liquidateurs de la société et dans cette qualité déclarent:

II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'ils seront tenus de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les actionnaires aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (750 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Barbara CHOTIN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 11 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21356. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207952/60.

(150233715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

BREDS Europe 1 NQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.328.

Die koordinierte Satzung vom 04.12.2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24. Dezember 2015.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2015208781/12.

(150236542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.483.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208686/10.

(150234062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Captiva Nexis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.027.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208784/10.

(150235881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Commercial Real Estate Loans SCA, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.337.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2015.

Référence de publication: 2015208792/10.

(150235353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Arcan Networks SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.554.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059384/10.

(160019924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Argor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 119.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059386/10.

(160020547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Artic Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 90.627.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059388/10.

(160020467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Artic Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 90.627.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059389/10.

(160020468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Artic Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 90.627.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016059390/10.

(160020469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.
